

## DUREE

3 jours (21 heures)

## PUBLIC

Elus du CSE

## PREREQUIS

Aucun

## OBJECTIFS

Cerner les différentes attributions du CSE en matière de SSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat.

Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions.

Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.

## METHODES PEDAGOGIQUES

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports.

Présentation théorique en interaction avec les stagiaires.

Ateliers : travaux sur documents et mises en situation. Remise d'un support papier relié avec les documents obligatoires.

## EVALUATION

Test de fin de stage

## INTERVENANT

Formateur Consultant Droit du Travail et Gestion sociale

## LIEU

Chez EvryWare, sur site Client ou à distance.

## VALIDATION

Attestation de formation

## I - Présentation de l'actualité juridique

- Décryptage de la réforme santé au travail
- Les principales décisions jurisprudentielles

### • Les sources d'information

- Les sites à connaître
- Les documentations et les revues

Atelier : Consultation des sites : INRS, ANACT, ...

## II –Le CSE et les autres acteurs de la santé/sécurité et des conditions de travail

### • Présentation des autres acteurs de la sécurité sous forme d'atelier

Qui fait quoi –Qui travaille avec qui et ... comment ?

- Les acteurs de l'entreprise : employeur, salariés, élus, SPST, l'IPRP...
- Les acteurs institutionnels : l'inspection du travail, la CNAMTS, les organismes techniques : ANACT, INRS, INVS, AGEPIPH, OPPBTP...

## III - Missions SSCT du CSE

- Les domaines de compétences
- Les informations nécessaires à l'exercice de la mission : à recevoir, à demander La BDESE
- Les consultations obligatoires récurrentes ou ponctuelles

Atelier : Déroulement d'une consultation obligatoire (situation pratique)

### • L'analyse des risques et Le DUERP

- Le rôle du CSE dans l'établissement et les mises à jour

### • Les situations particulières

- Danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait
- Enquête en cas d'accident grave
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- Analyser et proposer des actions préventives

Atelier : Mettre en place une enquête à la suite d'un accident du travail grave

## IV -Fonctionnement

### • L'organisation du CSE

- Rôle du Président et du Secrétaire
- Place des élus dans le fonctionnement
- Répartition des missions
- 4 réunions par an doivent être consacrées en tout ou partie aux questions relatives à la santé, la sécurité, et aux conditions de travail

Atelier : Construire le déroulé d'une réunion : convocation, inspection, déroulement de l'ordre du jour et compte-rendu

## V - Les moyens d'actions

- Les heures de délégation
- Les moyens matériels
- Le recours à l'expert

Quiz de fin de stage

